

M. MULOCK: Qui a autorisé ces dépenses ?

M. OUIMET: Le lieutenant-gouverneur a reçu directement de son département, celui de l'Intérieur, qui était à cette époque sous la direction de sir John-A. Macdonald lui-même, instruction de déménager dans la nouvelle bâtisse. C'était à l'époque de l'ouverture de la première et de la seconde session de la législature du Nord-Ouest, et on crut convenable, à cette époque, que le lieutenant-gouverneur vint prendre possession du nouvel édifice, afin de faire honneur aux nouveaux représentants. Les articles portés sur ces comptes étant, de l'avis du lieutenant-gouverneur, absolument nécessaires pour son installation dans la nouvelle résidence, il prit sur lui de faire ces dépenses, sans obtenir au préalable l'autorisation du ministre. Le ministre a pris toutes les précautions imaginables pour constater la légitimité de ces comptes, et nous demandons aujourd'hui à la Chambre le renouvellement de ce crédit.

Victoria—Nouveau bureau de poste—  
(Renouvellement d'un crédit périmé  
\$24,000)..... \$54,000

M. MULOCK: L'honorable ministre daignera-t-il expliquer cet article de dépense ?

M. OUIMET: L'an dernier, j'ai demandé un crédit, dans le but d'acheter un terrain pour le nouveau bureau de poste à Victoria. L'emplacement a depuis été acheté de la Compagnie de l'hôtel du Canada Occidental. On en demandait quelque chose comme \$90,000, mais à la suite de négociations prolongées, j'ai réussi à obtenir un terrain pour un prix qui, à mes yeux, est très modéré, \$75,000. Partie de cette somme, \$24,000, est un renouvellement de crédit, et la balance est affectée à l'érection du nouvel édifice, qui coûtera à peu près \$150,000. Nous n'avons pas encore demandé de soumissions, mais nous avons l'intention de le faire sans retard.

M. MULOCK: Quelle est la grandeur du lot ?

M. OUIMET: Ce lot a 150 pieds de front sur la rue du gouvernement sur 240 pieds de profondeur, sur la rue Courtney. Il se trouve vis-à-vis des édifices parlementaires. Ce qui ajoute une nouvelle valeur à ce lot, c'est qu'on y a déjà fait des excavations qui pourront être utilisées pour la nouvelle bâtisse. D'après les renseignements que j'ai puisés à bonne source, ces excavations auraient coûté jusqu'à \$24,000. Comme c'est là une dépense qu'il nous faudrait effectuer, cela réduit le coût réel du lot à un chiffre très acceptable.

M. MULOCK: Le fait est que vous avez payé pour ce lot \$500 le pied de front. Calculez-vous au pied carré ?

M. OUIMET: Oui. Ce lot donne sur quatre rues. C'est tout un emplacement par lui-même. Nous n'avons pas l'intention d'affecter tout ce terrain à l'édifice actuel, et nous espérons réaliser une jolie somme d'argent à même le résidu du lot.

M. MULOCK: Je suis stupéfait qu'on paye \$500 le pied un emplacement destiné à un édifice dont le coût est évalué à \$50,000.

M. OUIMET: D'après mes calculs, le prix n'atteint que \$2 le pied. L'emplacement contient 34,000 pieds carrés.

M. DALY: On a vendu des terrains de 500 pieds sur la même rue jusqu'à \$700 et \$800 le pied de front.

Station de quarantaine des bestiaux... \$2,000

M. MULOCK: Je désire m'informer du ministre s'il a renoncé au plan qu'il nous a fait connaître au cours du débat qui a roulé sur la mise en quarantaine des bestiaux américains, c'est-à-dire, la nomination de fonctionnaires de chemins de fer au poste de gardiens des convois affectés au transport direct du bétail américain à travers le pays ?

M. DALY: Je me procurerai, ce soir même, le renseignement que désire l'honorable député.

Havres et rivières, Nouvelle-Ecosse... \$27,552

M. GILLIES: Au sujet de cet item, je désire attirer l'attention du ministre des Travaux publics sur un projet assez minime, quoique d'un grand intérêt pour le public, et au sujet duquel j'ai déjà échangé une correspondance avec le ministre et son département. J'ai déjà, à diverses reprises, essayé de faire faire diverses améliorations à un endroit connu sous le nom de havre à la Fourche, localité d'une grande importance au point de vue des pêcheries, et situé, comme l'honorable ministre peut le constater en consultant la carte, sur la côte orientale du Cap-Breton, environ 20 milles à l'ouest de Louisbourg, et 30 milles à peu près à l'est de Saint-Pierre. On s'y livre en grand à l'industrie de la pêche, et l'honorable ministre comprend combien il est désirable de faire quelques améliorations à cet endroit, afin d'offrir un abri aux pêcheurs, vu que sur une distance de cinquante milles sur cette côte, de chaque côté de ce point, il n'y a pas un abri, ni un havre de refuge pour les pêcheurs. J'ai eu une entrevue avec l'ingénieur en chef du ministère des Travaux publics, et cet officier émérite, avec la courtoisie qui le distingue, s'est montré disposé à m'accorder toute l'aide possible dans cette affaire. Il a fait faire une exploration l'hiver dernier, et le rapport, je crois, se trouve au ministère des Travaux publics. Il n'y a besoin d'aucune construction sous forme de brise-lames, ou de toute autre nature ; tout ce qu'il faut, c'est d'y envoyer un dragueur pour quelques jours, et j'ose affirmer qu'on pourrait faire un excellent havre. Il y existe déjà un bon havre, mais la communication avec l'océan est interceptée par un petit barrage. Si on y envoyait un dragueur, on pourrait en quelques jours faire beaucoup, en vue d'assurer aux pêcheurs un abri sûr à cet endroit. Le dragueur se trouve actuellement dans le comté de Halifax, et une fois la besogne finie dans cette région, je demanderais au ministre de l'envoyer à cette localité, et s'il pouvait y travailler le reste de la saison, je suis convaincu qu'on réussirait à y établir cet abri que nous demandons depuis longtemps.

M. OUIMET: L'honorable député n'a pas exagéré l'importance de ce havre, qui est situé sur une côte d'environ soixante ou soixante-dix milles de long, et c'est le seul endroit de refuge. Mais les travaux nécessaires pour faire disparaître le barrage à l'entrée du havre seront fort coûteux ; on les estime, je crois, à \$7,000.

S'il était possible de disposer du dragueur dans le cours de l'automne, une fois que la besogne commencée sera finie, je me ferai un plaisir de combler les vœux de l'honorable député.